

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 25 Février 2020 - 19h30**  
sous la présidence de **Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Mr Jean BOUILLOT, Mr Patrick BRENON

**Membre(s) absent(s)** : Mme Sylvie ANDRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Eveline BONAMY

**BUDGET PRINCIPAL :**  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2019 ET**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

**En section de fonctionnement** : les dépenses s'élèvent à 284 538,98 Euros et les recettes à 504 322,29 Euros d'où un excédent de 219 783,31 Euros.

Répartition pour le budget 2020 :

- 188 845,25 Euros au compte 1068 recette d'investissement ;
- 30 938,06 Euros en recette de fonctionnement (chapitre 002) ;

**En section d'investissement** : les dépenses s'élèvent à 410 876,66 Euros et les recettes à 246 393,41 Euros d'où un déficit de 164 483,25 Euros qui sera reporté en dépenses d'investissement (chapitre 001).

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2019 ET**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

**En section de fonctionnement** : les dépenses s'élèvent à 22 540,35 Euros et les recettes à 24 147,06 Euros d'où un excédent de 1 606,71 Euros.

Répartition au budget 2020 :

- 175,77 Euros en recette d'investissement au compte 1068
- 1 430,94 Euros en recette de fonctionnement (chapitre 002)

**En section d'investissement** : les dépenses s'élèvent à 24 603,12 Euros et les recettes à 24 427,35 Euros d'où un déficit de 175,77 Euros qui sera reporté au chapitre 001 en dépense d'investissement.

**DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIVE DE SUBVENTION AU CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL POUR LE KIOSQUE – DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ**  
**DÉPARTEMENTALE**

Un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un kiosque « Place Goutaudier » a été déposé en Février 2019 au Conseil départemental. Un accord de principe a été validé par la commission permanente le 29 avril 2019 (aide 5 000 Euros pour une dépense subventionnable retenue de 10 000 Euros).

Il convient de déposer une demande d'accord définitif avec les devis retenus et signés par le conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> Mars. Cependant, le projet n'étant pas assez finalisé et décidé, Madame le Maire va demander une prolongation de délai au département.

**DEVIS DU SIVOM POUR RÉPARATION DE BORNES INCENDIE**

4 bornes d'incendie ont été classées défectueuses. Le Sivom a établi des devis en vue de leur réparation ou de leur remplacement. L'une d'elle a été endommagée par un agriculteur qui fera une déclaration à son assurance. Une autre a été percutée par l'employé communal. La mairie fera une déclaration d'accident. Les 2 autres sont situées au milieu de champs cultivés et ne sont plus en état de fonctionnement. Leur remplacement a été chiffré à 4 151,84 Euros TTC.

Avant tout prise de décision, le conseil municipal souhaite avoir l'avis du SDIS sur une éventuelle suppression de ces bornes.

## **DEVIS SIVOM POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'ÉPURATION**

La commune envisagerait de transférer la compétence de l'exploitation du réseau d'assainissement collectif au Sivom du Val d'Allier. Un devis a été demandé.

Cette compétence comprend le suivi et l'entretien du réseau eaux usées et de la station d'épuration (curage préventif, réparations ponctuelles, nettoyage, contrôles électriques...).

Ces opérations sont actuellement réalisées par l'employé communal mais elles demandent du temps et des connaissances spécifiques.

Le Maire présente au conseil municipal le devis proposé par le Sivom pour un montant de 7 001,23 Euros par an. Le conseil municipal ne se prononce pas de suite ; il convient de voir les possibilités de financement de ce service au moment de l'élaboration du budget primitif.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS**

Le Maire présente les demandes de subventions reçues.

Après échanges, les membres du conseil municipal décident d'octroyer les subventions suivantes :

- un bon de 25€ de carburants au comité du concours agricole de Jaligny/Besbre
- un bon de 25€ de carburants au comité du concours agricole de Varennes/Allier

Il n'est pas donné suite à la demande d'IFI03 (centre de formation d'apprentis).

Le Maire fait part au conseil municipal de la création d'une nouvelle association ayant son siège dans la commune. Le conseil municipal n'ayant pas tous les éléments pour se prononcer, la demande de subvention de cette association sera examinée lors d'une prochaine réunion.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Contrat de travail d'un agent** : le CDD de Florian Pautonier arrive à échéance le 31 mars prochain. Son travail est satisfaisant et ses compétences répondent à la fiche de poste. Le Maire propose sa stagiarisation au 1<sup>er</sup> Avril 2020. Le conseil municipal valide cette proposition.

**Ligne de trésorerie** : Pour faire face aux besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Plusieurs banques ont été sollicitées mais seule la Caisse d'Épargne propose une ligne de trésorerie. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat s'y afférant.

**Fourrière** : chaque commune doit disposer d'une fourrière pour empêcher la divagation des chiens et des chats. Pour répondre à ces obligations légales, la commune de Boucé a passé convention avec le refuge de Lusigny. Le cout de l'adhésion est de 1€ par habitant.